

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2026

1^{er} août 2014

SOMMAIRE

Bridge Advisory	97231	Gottex Sicav	97207
Cutec S.A. S.P.F.	97247	Gottex Sicav	97202
Eco Group S.A.	97237	GrandGas S.à r.l.	97205
E.C.T. Europe	97236	GREENCAGE S.A. Société de Titrisation	
FIB-Services Intellectual S.A.	97202	97205
Foundation for the Japanese Supplementa- ry School in Luxembourg	97203	Green Electricity Master Invest	97208
Fredinvest S.A.	97203	Groengrond S.A.	97211
Futura S.A.	97204	Grove Holdings 2 S.A.	97206
FW International S.A.	97204	Gutburg Immobilien S.A.	97210
Gaard- a Rousebauer	97202	Hampson S.à r.l.	97207
Galapagos S.A.	97212	Hideal Partners S.à r.l.	97203
Gallileo Property S.à r.l.	97205	Intro Invest and Finance S.A.	97248
GAMCO International SICAV	97210	Invenergy Wind Mexico S.à r.l.	97204
GDR S.à r.l.	97207	Isis II S.à r.l. - SPF	97208
General Supplies	97206	Levade S.A.	97211
Ginkgo Solutions Facilities S.A.	97209	Pictet & Cie (Europe) S.A.	97209
Glass Wharf S.à r.l.	97208	Pollington Investments S.à r.l.	97235
GMS S.A.	97210	Safeway Properties S.A.	97212
Goodyear	97206	SHCO 63 S.à r.l.	97235
Goodyear Dunlop Tires Operations S.A.		Valero Moselle Company S.à r.l.	97242
.....	97211	Waterfall Eden Lux Holdings S.à r.l.	97213
		White Cap S.A.	97222

FIB-Services Intellectual S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 138.217.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 21 mai 2014 les décisions suivantes:

1. mettre fin à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire aux mandats de tous les administrateurs existant de la société, étant:

- Monsieur Osvaldo DI LORETO, né à Hensies (B) le 3 juin 1954 et domicilié à B-7300 Boussu (Belgique), Chasse de Saint-Ghislain 175;

- Monsieur Francis CAMBIER, domicilié à B-7190 Ecaussinnes (Belgique), 8 Rue de Bouleng;

- Monsieur Jean-François SANTICOLI, né à Baudour (B) le 15 octobre 1953 et domicilié à B-3090 Overijse (Belgique), Meerlaan 203;

- Monsieur Fons MANGEN, né à Ettelbruck le 17 juin 1958 et domicilié à L-9088 Ettelbruck, 147, Rue de Warken;

2. nommer comme administrateur de la société avec effet à la date de leur nomination et pour une période expirant à la date de réunion de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2020:

- Monsieur Osvaldo DI LORETO, né à Hensies (B) le 3 juin 1954 et domicilié à B-7300 Boussu (Belgique), Chasse de Saint-Ghislain 175;

- Monsieur Christian GODINO, né à Turin (IT) le 11 mai 1974 et domicilié à B-4000 Liège, 23 En Neuvise (Belgique);

- Monsieur Jacques TIRLOCQ, né à Boussu (B) le 3 février 1949 et domicilié à B-7331 Baudour, 37 Rue de la Jouarderie;

3. mettre fin, à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire, au mandat du commissaire existant de la société, étant la société RAMLUX S.A., dont le siège social est situé à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri (RCS Luxembourg N°B 53.438);

4. nommer comme commissaire de la société, pour une période expirant à la date de réunion de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2020, Monsieur Jacques PLISNIER, né à Soignies (B) le 5 août 1947 et domicilié à B-7060 Soignies (Belgique), Clos des Fauvettes 5.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014076209/32.

(140089564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Gaard- a Rousebauer, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7418 Buschdorf, 2, am Fuurt.

R.C.S. Luxembourg B 106.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014076228/10.

(140089985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Gottex Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.627.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014076240/12.

(140089602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg G 8.

La nomination de Monsieur Fernand Mathias René BROSIUS, comme Administrateur du Conseil d'Administration qui prend effet le 22 mai 2014.

Profession: Colonel honoraire

Chambellan en service ordinaire de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean

Adresse privée: 117, Ceinture um Schlass

L-5880 Hesperange

Monsieur BROSIUS remplace Monsieur Pierre GRAMEGNA, comme Administrateur du Conseil d'Administration qui a démissionné le 22 mai 2014.

Démission d'un membre du Conseil d'Administration

Monsieur Pierre GRAMEGNA a démissionné la fonction d'Administrateur du Conseil d'Administration le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014076211/17.

(140089139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Fredinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 153.959.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 mai 2014 à 14.30 heures à Luxembourg

- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de Monsieur Frédéric DELORE, Président, de Monsieur Joseph WINANDY et de JALYNE S.A. représentée par Monsieur Jacques BONNIER.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire aux comptes THE CLOVER, ayant son siège social à Windhof, 6, Rue d'Arlon (immatriculée au RCS n° B 149293).

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

- / JALYNE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014076213/18.

(140089829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Hideal Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 175.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.143.

EXTRAIT

En date du 28 mai 2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes

- La démission de Monsieur Giovanni La Forgia, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 28 mai 2014;

- La démission de Monsieur Mario Cohn, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 28 mai 2014;

- Madame Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet au 28 mai 2014 et ce pour une durée indéterminée;

- Madame Kaliroi Thouas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet au 28 mai 2014 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014076269/19.

(140089615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

FW International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.119.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mme Séverine Canova, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 16 Mai 2014 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat, en remplacement de Mme Christelle Ferry.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Séverine Canova

Représentant Permanent

Référence de publication: 2014076216/17.

(140089982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Futura S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.594.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 19 mai 2014, statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012 que:

Suite à la démission de Madame Mireille GEHLEN en qualité d'Administrateur de la société, est élu nouvel Administrateur en son remplacement et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2017:

- Madame Martine STIEVEN, née le 08 mai 1968 à Aumetz (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

De plus, est mis fin au mandat de H.R.T. Révision S.A., en qualité de Commissaire aux comptes de la société, l'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017:

- FIN-CONTROLE S.A., avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014076215/18.

(140089278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Invenergy Wind Mexico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.687.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 14 mai 2014

1. Monsieur Steven Ryder a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur Richard Lee Rickenbaugh, administrateur de sociétés, né au Missouri (Etats-Unis d'Amérique), le 15 octobre 1963, demeurant professionnellement à 1, South Wacker Drive, Suite 1900, Chicago, IL 60606 (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

3. Madame Nancy Anne Cash, administrateur de sociétés, née dans l'Illinois (Etats-Unis d'Amérique), le 4 janvier 1962, demeurant professionnellement à 1, South Wacker Drive, Suite 1900, Chicago, IL 60606 (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Invenergy Wind Mexico S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l

Référence de publication: 2014076284/19.

(140089692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

GrandGas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 12.603.788,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 179.367.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 23 mai 2014 que:

- (i) Madame Olena KOROBKA a été révoquée de son poste de gérant avec effet immédiat.
- (ii) Monsieur Yaroslav ALEKSEYEV, né le 8 novembre 1983 à Kyiv, Ukraine résidant au 17, P. Zyporozhtsia street, apt. 118, Kyiv, 02125, Ukraine a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014076221/16.

(140089850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Gallileo Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 14.139.034,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.259.

Il est notifié que:

- avec effet au 22 octobre 2013, la dénomination de l'associé unique de la Société, IVG Gallileo Holding S.à r.l. à changé et elle est maintenant la suivante: Gallileo Holding S.à r.l.

- avec effet au 3 mars 2014, l'adresse de l'associé unique Gallileo Holding S.à r.l. est maintenant la suivante: 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gallileo Property S.à r.l.

Joost Mees

Référence de publication: 2014076218/16.

(140090002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

GREENCAGE S.A. Société de Titrisation, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.441.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire le 2 mai 2014

Résolution:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de le renouveler pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur la clôture des comptes 2016 comme suit:

Administrateurs:

- Monsieur Dario Colombo, employé privé, demeurant professionnellement au 39, Via Maraini, 6900 Lugano, Suisse, Administrateur.

- Monsieur Paolo Minà, employé privé, demeurant professionnellement au 32 Sackville Street, Mayfair, London W1S 3EA, Administrateur.

- Monsieur Giorgio Bianchi, employé privé, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GREENCAGE S.A. Société de Titrisation

Société Anonyme de Titrisation

Signature

Référence de publication: 2014076241/22.

(140089672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Goodyear, Société Anonyme.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.
R.C.S. Luxembourg B 4.441.

Suivant les résolutions écrites des actionnaires de la Société adoptées le 1^{er} mai 2014:

Les actionnaires (i) ont pris acte de la démission de, Monsieur François Delé, demeurant professionnellement à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg, de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de la société GOODYEAR SA au 1^{er} mai 2014, et (ii) ont nommé:

- Monsieur Dominikus Golsong, né le 5 septembre 1955, à Strasbourg, demeurant professionnellement à Culliganlaan 2A, 1831 Diegem, Belgium, comme administrateur de la société Goodyear S.A pour un mandat de 6 ans se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

- Monsieur Christopher Collins, né le 14 janvier 1970, à Indiana, Etats-Unis D'Amérique, demeurant professionnellement avenue Gordon Smith, 7750 Colmar-Berg. Grand-Duché de Luxembourg, comme administrateur de la société Goodyear S.A pour un mandat de 6 ans se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 28 mai 2014.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014076238/21.

(140089667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

General Supplies, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 75.290.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 07 avril 2014

Dénomination - Nomination

L'Assemblée Générale Extraordinaire:

- acte la démission à la date du 21 AVRIL 2014 de Monsieur Guy LECLOUX, domicilié rue d'Orval, 25, résidence Naomi, L-2270 à Luxembourg en qualité d'Administrateur et délégué à la gestion journalière de la société.

- acte la nomination de Monsieur Hervé DURANTON, né le 1^{er} Janvier 1965 à Thiers en France, domicilié rue de Livourne, 124 à B-1000 Bruxelles en qualité d'Administrateur de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2014076232/17.

(140089665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Grove Holdings 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.674.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 5 mai 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez prendre note que Monsieur Yann CHAUMOND et Madame Nicola FOLEY, administrateurs de catégorie B, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 30 mai 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Grove Holdings 2 S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014076224/16.

(140090202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

GDR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 167.031.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal des décisions prises par l'associé unique en date du 8 mai 2014

Il résulte dudit procès-verbal que les gérants, Sébastien RYHON et Pierre-Yves DOZO, ont démissionné de leur fonction de gérant avec effet immédiat.

Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommé comme nouveau gérant unique.

Extrait sincère et conforme de la Convention de Cession de Parts Sociales établie le 27 décembre 2013

Il résulte de ladite convention de cession de parts sociales du 27 décembre 2013 que les 100 parts sociales de la société GDR S.à.r.l. représentant l'intégralité du capital social, sont détenues, depuis cette date, par Monsieur Gabriel JEAN, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pommerloch, le 8 mai 2014.

Pour GDR S.à.r.l.

Référence de publication: 2014076231/18.

(140089747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Gottex Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.627.

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 12 mai 2014

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015,

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

nom	prénom(s)	fonction
Guillaume	Paul	Administrateur
Gottschalk	Joachim	Administrateur
Roniger	Tim	Administrateur

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination on raison sociale

KPMG AUDIT S.à r.l.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014076239/24.

(140089601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Hampson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 182.402.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique en date du 21 mai 2014:

1. La démission de Monsieur Marcel Stephany de son mandat de gérant unique avec effet immédiat a été acceptée;
2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux gérants, avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

Gérants de catégorie A:

- Madame Lucinda Denise Full, née le 30 octobre 1967 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse au 33 Springdale Road, Scarsdale, New-York 10583, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Calin Liviu Avram, né le 1^{er} mars 1974 à Baia Mare, Roumanie, ayant son adresse au 3 Secuilor street, bldg. B27, A entrance, 3rd floor, apt.10, 4th district, Bucharest, Roumanie.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Harald Charbon, né le 11 juillet 1969 à Verviers, Belgique, ayant son adresse au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Marc Limpens, né le 17 février 1951 à Overijse, Belgique, ayant son adresse au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Le siège social de la Social de la société a été transféré au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014076251/28.

(140090167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Isis II S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 175.514,41.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.066.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014076285/12.

(140089471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

G.E.M.I., Green Electricity Master Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.337.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social exceptionnellement en date du 28 avril 2014

5^{ème} Résolution:

La cooptation de M. Pierre Peppersack, né le 17 mars 1968 à Uccle, demeurant professionnellement au 44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles en remplacement de M. William Vermeersch, démissionnaire est ratifiée.

Fait à Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour Green Electricity Master Invest

Référence de publication: 2014076222/15.

(140090093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Glass Wharf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 157.300.

Extrait des résolutions de l'associé unique

Suite à la démission de Monsieur Geoffroy t'Serstevens en sa qualité de gérant de classe B de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 mars 2014, il a été décidé de nommer TREVES SERVICES

S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.249, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que gérant de classe B de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Suite à la démission de Monsieur Franck Ruimy en sa qualité de gérant de classe A de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 8 avril 2014, il a été décidé de nommer Sycamore Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.718, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que gérant de classe A de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resignation of Mr. Geoffroy t'Serstevens as class B manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 25 March 2014, it has been decided to appoint TREVES SERVICES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180.249, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as class B manager of the Company in place of the resigning manager for an indefinite period.

Further to the resignation of Mr. Franck Ruimy as class A manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 8 April 2014, it has been decided to appoint Sycamore Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.718, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as class A manager of the Company in place of the resigning manager for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076235/35.

(140090099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Ginkgo Solutions Facilities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.508.

Changement d'adresse du commissaire avec effet au 1^{er} septembre 2013:

VERICOM S.A. a désormais son siège social à:

- L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076234/11.

(140090075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Pictet & Cie (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.060.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 5 mai 2014:

«L'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. IL EST RESOLU de reconduire les mandats d'administrateur de MM. Bertrand Demole, Marc Briol, Daniel Wanner, Giovanni Viani, Christian Gellerstad, Pierre Etienne, Philippe Dupont et MME Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini pour une période prenant fin à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra le 4 mai 2015.

2. IL EST RESOLU de reconduire le mandat d'administrateur délégué de M. Pierre Etienne pour une période prenant fin à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra le 4 mai 2015.

3. IL EST RESOLU de reconduire le mandat de réviseur confié à PricewaterhouseCoopers pour une période prenant fin à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra le 4 mai 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pictet & Cie (Europe) S.A.

Thomas Keller / Kerstin Kramer

Référence de publication: 2014076456/19.

(140089708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

GAMCO International SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 155.657.

—
Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2014

Composition du Conseil d'Administration:

- L'Assemblée a décidé de réélire Messieurs Anthonie C.VAN EKRIK, John BIRCH, Oliver STAHEL et Rudolf BOHLI en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2014.
- L'Assemblée a décidé de réélire Deloitte Audit en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2014.

Au 17 avril 2014, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mr. Anthonie C.VAN EKRIK (Président du Conseil d'Administration)
- Mr. John BIRCH
- Mr. Oliver STAHEL
- Mr. Rudolf BOHLI

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

GAMCO International SICAV

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2014076230/24.

(140089744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

GMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 16, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 77.350.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société GMS S.A. qui s'est tenue à Luxembourg en date du 14 octobre 2010.

L'assemblée a décidé:

De nommer comme nouveau administrateur délégué Monsieur Sgreccia Marco, né le 28 février 1970 à Differdange, habitant à L-2533 Luxembourg, 77, rue de la Semois jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2014

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2014076236/16.

(140089920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Gutburg Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 177.713.

—
Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung Abgehalten 25. April 2014

Verwaltungsrat

Die Hauptversammlung hat beschlossen, Herrn Marcel Rohner, geboren am 4. September 1964. in Luzern (Schweiz), beruflich wohnhaft in Parkweg 9 CH-5000 Aarau (Schweiz), mit sofortiger Wirkung, als neues Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Das Mandat des neu ernannten Verwaltungsratsmitglieds endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2016 welche über das Geschäftsergebnis des Geschäftsjahrs mit Abschluss per 31. Dezember 2015 beschließt.

Référence de publication: 2014076244/14.

(140089997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Goodyear Dunlop Tires Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.
R.C.S. Luxembourg B 71.219.

Suivant les résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société adoptées le 1^{er} avril 2014:

L'actionnaire (i) a pris acte de la démission de l'administrateur, Monsieur Olivier Rousseau demeurant professionnellement Culliganlaan 2A, 1831 Diegem, Belgium, de son mandat d'administrateur de la société Goodyear Dunlop Tires Operations S.A au 1^{er} avril 2014 et, (ii) a nommé comme administrateur de la société Goodyear Dunlop Tires Operations S.A Monsieur Christophe Dieret, né le 22 juin 1975, à Saint-Louis, France, demeurant professionnellement à avenue Gordon Smith, 7750 Colmar-Berg, Grand-Duché de Luxembourg pour un mandat de 6 ans se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 16 mai 2014.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014076237/18.

(140089630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Groengrond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 39.474.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2014

The Meeting notes and accepts the resignation of Mrs. Sylviane COURTOIS, Class A Manager and Mr. Antonello CORRADO, Class B Manager, from their mandate.

The Meeting decides to appoint Mr. Clark Quantum KENT, residing at Honolulu (HI-96815, USA), 1600 Ala Moana Boulevard, as new Class B Manager.

The new Class B Manager is appointed until the general meeting to be held in 2016.

Suit la traduction en français:

L'Assemblée Générale constate et accepte la démission de Madame Sylviane COURTOIS, Administrateur de catégorie A et de Monsieur Antonello CORRADO, Administrateur de catégorie B de leur mandat respectif.

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Clark Quantum KENT, demeurant à Honolulu (HI-96815, Etats-Unis) au 1600, Ala Moana Boulevard, en tant que nouvel administrateur de catégorie B.

Ce nouvel administrateur est nommé jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014076242/21.

(140089585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Levade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.460.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 30 mai 2014

Le conseil d'administration de la Société décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit, avec siège social au 560, me de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 67 895, en tant que réviseur externe de la Société pour l'audit des comptes se clôturant le 31 décembre 2014.

A Luxembourg, le 30 mai 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014076348/15.

(140089966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Galapagos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 186.314.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire Unique) prises en date du 14 mai 2014 que:

- l'Actionnaire Unique a acte de la démission de M. Lars Frankfelt en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 14 mai 2014;

- l'Actionnaire Unique a décidé de supprimer l'attribution aux administrateurs de la Société d'une qualification en tant qu'administrateurs de catégorie A ou de catégorie B, avec effet au 14 mai 2014;

- l'Actionnaire Unique a décidé de modifier la durée des mandats des administrateurs actuels de la Société afin que le mandat de chaque administrateur prenne fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2018;

- l'Actionnaire Unique a fixé le nombre d'administrateurs de la Société à quatre et décidé de nommer Dr. Thomas Sonnenberg, ayant comme adresse professionnelle le 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg comme administrateur de la Société avec effet au 14 mai 2014 et pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2018;

Il résulte de ce qui précède que le conseil d'administration se compose comme suit:

* Michiel Kramer (administrateur depuis le 4 avril 2014),

* Antonios Tzanetis (administrateur depuis le 4 avril 2014),

* Thomas Sonnenberg, et

* Mats Eklund (administrateur depuis le 4 avril 2014).

- l'Actionnaire Unique a mis fin au mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 14 mai 2014; et

- l'Actionnaire Unique a décidé de nommer KPMG Luxembourg, société à responsabilité limitée, ayant comme siège social le 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133 en tant que réviseur d'entreprises agréé avec effet au 14 mai 2014 et pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Galapagos S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014076217/35.

(140089832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Safeway Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.611.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 mai 2014 à 15.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de M. Joseph WINANDY, M. Koen LOZIE, et de la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2014.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER, Société Anonyme, ayant son siège social au 6, rue d'Arlon à L-8399 Windhof, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2014.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014076522/19.

(140089409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Waterfall Eden Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 187.282.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Waterfall Eden Master Fund, Ltd., an exempted limited company existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registry of Companies of the Cayman Islands under number 151562, having its registered office at c/o Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands,

here represented by Mrs. Madia Camara, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 5 May 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Waterfall Eden Lux Holdings S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter,

decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, of which at least one (1) is a class A manager and one (1) is a class B manager (if such have been appointed), is present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by one (1) class A manager and one (1) class B manager jointly. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) class A manager and one (1) class B manager jointly.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, and in the case of appointment of A and B managers, by the joint signature of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twenty thousand (20,000) shares issued have been subscribed by Waterfall Eden Master Fund, Ltd., aforementioned, for the price of twenty thousand US dollars (USD 20,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Kenneth Adam Nick, born on 17 April 1970 in New York (USA) professionally residing at 1140 Avenue of Americas 7th Floor, New York, New York 10036 (USA), as a Class A Manager; and
 - (ii) Anne Catherine Grave, born on 23 July 1974 in Comines (France), professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as a Class B Manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le huit mai.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Waterfall Eden Master Fund, Ltd., une exempted limited company existant selon les lois des Iles Caïmans, immatriculée au Registry of Companies of the Cayman Islands sous le numéro 151562, ayant son siège social à c/o Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Iles Caïmans,

dûment représentée par Madame Madia Camara, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 mai 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Waterfall Eden Lux Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, dont au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B (si de tels gérants ont été nommés), sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B conjointement. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B conjointement.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) gérants, et dans le cas de nomination des gérants de catégories A et B, par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les vingt mille (20.000) parts sociales émises ont été souscrites par Waterfall Eden Master Fund, Ltd., susmentionnée, pour un prix de vingt mille dollars américains (USD 20.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- (i) Kenneth Adam Nick, né le 17 avril 1970 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant professionnellement au 1140 Avenue of Americas 7th Floor, New York, New York 10036 (Etats-Unis), en tant que Gérant de catégorie A; et
- (ii) Anne Catherine Grave, née le 23 July 1974 à Comines (France), résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2014. Relation: LAC/2014/22644. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014075949/499.

(140088707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

White Cap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 187.285.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of the month of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Red Cap S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg by deed of the undersigned notary, on 13 May 2014, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, and in the process of being registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, represented by Ms Sophie WEGMANN, private employee, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 14 May 2014, hereto annexed.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

Art. 1. Form, name. There is hereby established among the owners of the Shares a company in the form of a "société anonyme", under the name of "White Cap S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Capital. The issued share capital of the Company is set at thirty-six thousand euros (€ 36,000,-) divided into thirty-six thousand (36,000) Shares with a nominal value of one Euro (€ 1,-) per Share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such Shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.

Transfers of Shares shall be effected by an inscription of the register of shareholders of the Company upon delivery of the certificate or certificates issued in relation to the Shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase and reduction of the Share capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in these articles of incorporation.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Wednesday of the month of June of each year at 5.30 p.m. (Luxembourg time).

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the respective notice of meeting, except that they may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require. They shall be held at the time specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders or, as the case may be, by decision of the sole shareholder of the Company, for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

The general meeting of shareholders or, as the case may be, the sole shareholder of the Company, may decide to appoint directors of two different classes, being class A directors and class B directors. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholder (s).

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors will choose from among its members a chairman and a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by any one director at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent one or more directors at any meeting of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) any resolutions of the board of directors may only be validly taken if approved by the majority of directors including at least one class A and one class B director (which may be represented).

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman (or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting), and by the secretary or by two directors or as resolved at the relevant board meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors or as resolved at the relevant board meeting.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company and in case different classes of directors are appointed, by the joint signature of one class A director and one class B director or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders for a period ending at the date they decided but not exceeding six years.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st December 2014.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decisions of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of Shares in the Company.

Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Art. 20. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the Shares in the Company, the Company shall exist as a single sole shareholder Company and the single shareholder shall exercise the powers reserved to the general meetings.

Art. 21. Definitions. In these Articles, the following term shall have the meaning set forth herebelow:

Shares Means the shares of the Company issued from time to time in accordance with these articles of incorporation.

A reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

General words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of arts, matters or things or by examples falling within the general words; and

The headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

Subscription

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares	Payment
Red Cap S.A.	36,000	€ 36,000
Total:	36,000	€ 36,000

The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200,-).

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

The extraordinary resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith immediately taken the following resolutions.

First resolution

The following persons are appointed directors for a term ending at the annual general meeting approving the accounts for the period ending on 31st December 2017 subject to the provisions of the articles of association of the Company:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
WAGENER Fabian	An der Welle 4, D- 60322 Frankfurt am Main	Director	26 June 1979	Germany - Bonn
FERRAND Jennifer	24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg	Director	23 February 1981	France - Thionville
BRIMEYER Robert	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	Director	3 May 1972	Grand-Duchy of Luxembourg - Luxembourg
LEGRAND Sandra	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	Director	14 September 1974	Belgium- Bastogne

Second resolution

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1822 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136 477, has been appointed statutory auditor until the annual general meeting approving the accounts for the period ending on 31st December 2014.

Third resolution

The registered office is fixed at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Red Cap S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois par acte du notaire soussigné, le 13 Mai 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dont le siège social est situé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, et en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Madame Sophie WEGMANN, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 mai 2014, ci-annexée.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société qu'elle forme:

Art. 1^{er} . Forme, dénomination. Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de «White Cap S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des présents statuts, conformément à l'Article 18 ci-après.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance ou à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à trente-six mille euros (€ 36.000,-) représenté par trente-six mille (36.000) Actions d'une valeur nominale de un euro (€ 1,-) par Action.

Les Actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le propriétaire de ces Actions.

Des certificats établissant une telle inscription peuvent être délivrés aux actionnaires.

Les transferts d'Actions se feront par une inscription dans le registre des actionnaires de la Société sur présentation du certificat ou des certificats émis en relation avec les actions de la Société ensemble avec un contrat de cession donnant satisfaction à la Société ou par déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des porteurs de procuration.

La Société peut racheter ses Actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans la manière requise pour l'amendement des présents statuts comme cela est prescrit par les présents statuts.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque Action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et

de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 17:30 heures (heure du Luxembourg).

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation. Elles pourront être tenues à l'étranger si, selon le jugement final et absolu du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent. Elles se tiendront à l'heure fixée dans l'avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale ou, le cas échéant, par décision de l'actionnaire unique, pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont rééligibles.

L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique peut décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B. Une telle classification des administrateurs devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les administrateurs être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision de(s) (l') actionnaire(s).

Dans le cas où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation de tout administrateur au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présent ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur pourra représenter un ou plusieurs administrateurs durant toute réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B) toute résolution du conseil d'administration ne peut être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des

administrateurs comprenant au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (qui peuvent être représentés).

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut également, avec l'assentiment unanime, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication. L'ensemble formera le procès-verbal établissant la preuve de la décision.

Dans le cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion), ainsi que par le secrétaire ou par deux administrateurs ou de la manière qu'aura décidé le conseil d'administration.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs ou de la manière qu'aura décidé le conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tout membre ou tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société et, dans le cas où des administrateurs de classes différentes ont été nommés, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire aux Comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par les actionnaires pour une période se terminant à la date qu'ils décident mais n'excédant pas six ans.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration et aux temps et lieu qu'il appartiendra au conseil d'administration de déterminer.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour convertir les montants des dividendes dans la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une Action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Le compte de prime peut être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions prévues ci-après. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant du compte de prime au compte de réserve légale.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Une fois que toutes les dettes, charges et frais de la liquidation seront couverts, le solde éventuel sera versé aux porteurs d'Actions de la Société.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 20. Actionnaire unique. Si, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les Actions de la Société entre ses seules mains, la Société existera comme une société unipersonnelle et l'actionnaire unique exercera tous les pouvoirs réservés aux assemblées générales.

Art. 21. Définitions. Dans ces statuts, le terme suivant aura le sens qui lui est donné ci-dessous:

Actions Signifie les actions émises par la Société de temps à autre conformément aux présents statuts.

Une référence à:

(a) au masculin inclura le féminin;

(b) (sauf si le contexte le requiert autrement) au singulier inclura le pluriel et vice-versa;

(c) une "personne" inclura une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, Etat ou agence d'Etat ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique propre);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toute modification afférente et toute nouvelle mise en vigueur (avec ou sans modification).

On ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des termes généraux.

Les titres dans ces statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Paiement
Red Cap S.A.	36.000	€ 36.000
Total:	36.000	€ 36.000

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, dont preuve a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille deux cents euro (EUR 1.200,-).

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Décisions extraordinaires de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique a immédiatement pris les décisions suivantes.

Première résolution:

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2017 sous réserve des dispositions des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
WAGENER Fabian	An der Welle 4, D- 60322 Frankfurt am Main	Administrateur	26 juin 1979	Allemagne - Bonn
FERRAND Jennifer	24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg	Administrateur	23 février 1981	France - Thionville

BRIMEYER Robert	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	Administrateur	3 mai 1972	Grand-Duché de Luxembourg - Luxembourg
LEGRAND Sandra	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	Administrateur	14 septembre 1974	Belgique- Bastogne

Deuxième résolution:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B136477, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant approuver les comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

Troisième résolution:

Le siège social est fixé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: S. WEGMANN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 15 mai 2014. Relation: DIE/2014/6209. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande à la société prénommée.

Diekirch, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014075950/503.

(140088734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Bridge Advisory, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 187.335.

—
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le douze mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Charles MEMOUNE, gérant de sociétés, né à Neuilly-sur-Seine (France) le 4 janvier 1984, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 10, rue Ernest Deloison.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente par le propriétaire actuel des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet le conseil économique, c'est-à-dire la fourniture de services et de conseils en matière micro- et macroéconomique ainsi qu'en gestion d'entreprise et toutes les prestations de services annexes ou complémentaires et notamment dans le domaine financier.

La Société a également pour objet, directement ou indirectement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

la détention de participations ou d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et dans toute autre forme d'investissements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière que ce soit ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille; et la réalisation de toutes opérations de services et d'achats, de ventes, de locations ou de gestion de tous biens, immobiliers ou mobiliers, pour le compte de la Société ou de toute société affiliée, ainsi que la conception, le développement et la gestion de tous projets concernant l'univers de la santé et en particulier les établissements destinés à accueillir des personnes du troisième âge, dépendantes ou non; et généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, quelles qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la Société.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de BRIDGE ADVISORY, société unipersonnelle à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des associé(s) délibérant en matière de modification des statuts.

Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié à condition de l'accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une ou plusieurs parts sont détenues conjointement, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces parts doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces parts à l'égard de la Société.

Art. 9. Les parts sociales peuvent faire l'objet d'un démembrement de propriété (usufruit/nue-propriété), soit à la souscription, soit par constitution d'un usufruit par un associé sur une ou plusieurs parts sociales qu'il détient, sous réserve des dispositions de l'article 11 des présents statuts.

En cas de démembrement de propriété des parts sociales:

L'usufruitier aura les droits d'usufruit des parts sociales, ce qui inclut tous les droits attachés à la qualité d'associé de la Société, notamment le droit aux dividendes et le droit de vote à toute assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société.

Les sommes attribuées aux associés à la suite d'une distribution de réserve, d'un retrait, d'une réduction de capital ou de liquidation totale ou partielle de la Société ou de toute autre opération de même nature resteront soumis au même démembrement entre l'usufruitier et le nu-propriétaire. Si le paiement a lieu en espèces, les sommes revenant conjointement à l'usufruitier et au nu-propriétaire seront reportées sur des comptes bancaires démembrés ouverts pour l'usufruit au nom de l'usufruitier et pour la nue-propriété au nom du nu-propriétaire.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés, y compris à des héritiers réservataires ou au conjoint de l'associé donateur, qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession ou la constitution d'un droit d'usufruit ou de nue-propriété sur des parts sociales est soumise au même agrément que la cession des parts sociales.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, y compris à des héritiers réservataires ou au conjoint survivant de l'associé décédé, que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La demande d'agrément doit être adressée au conseil de gérance de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le conseil de gérance dispose d'un délai de trente jours pour réunir l'assemblée générale des associés et proposer l'agrément de la cession envisagée. En l'absence de réponse de la Société au-delà de ce délai de trente jours, la cession envisagée sera réputée avoir obtenu l'agrément demandé.

En cas de démembrement de propriété des parts, l'agrément doit être donné par l'usufruitier.

En cas de transmission par décès, le refus d'agrément donné aux héritiers ou aux bénéficiaires d'institution testamentaires ou contractuelles entraîne l'obligation pour la Société de présenter un acheteur pour les parts de l'associé décédé. Si la Société n'a pas présenté d'acheteur dans un délai de trente jours suivant le refus de l'agrément, les héritiers ou aux bénéficiaires d'institution testamentaires ou contractuelles peuvent exiger le rachat des parts par la Société. En cas de désaccord des parties sur le prix de cession, le prix sera déterminé à dire d'expert. En cas de désaccord des parties sur la désignation d'un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal d'arrondissement du siège social de la Société statuant sur requête de la partie la plus diligente.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institution testamentaires ou contractuelles ne peuvent pas provoquer la dissolution anticipée de la Société.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, ou de l'associé unique, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Administration et Gérance

Art. 13. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de son (leur) mandat.

Lorsque la Société a nommé un seul gérant, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de son seul gérant.

Lorsque la Société a nommé plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composée d'au moins deux membres comprenant un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société. Dans ce cas, la Société sera liée dans toutes les circonstances par (i) la signature unique d'un gérant de catégorie A ou de catégorie B, pour un montant inférieur à mille euros (1.000€) ou (ii) pour toute opération engageant la Société pour un montant supérieur ou égal à mille euros (1.000€) par la signature unique d'un gérant de catégorie A ou la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou (iii) par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

Le(s) gérant(s) peu(vent)t être révoqué(s) à tout moment avec ou sans cause légitime.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs poste de gérant(S) nommé(S) par l'assemblée générale des associés, le ou les gérants restant(S) pourront provisoirement pourvoir à leur remplacement par un vote à la majorité simple. Dans ces circonstances, la prochaine assemblée générale des associés procédera à une nomination définitive.

Art. 14. Le conseil de gérance désignera un président parmi les gérants de catégorie A et le cas échéant un vice-président parmi les gérants de catégorie A. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, à apprécier de bonne foi par le Président, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requises pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut remplacer plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance (en ce compris par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires).

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, et nécessitent le vote favorable d'au moins un gérant de catégorie A.

En cas de partage des voix, la voix du Président du conseil de gérance sera prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le Président, ou en son absence, par le vice-président ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par un gérant.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 20. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 21. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social, tel qu'indiqué à l'article 6 ou comme augmenté ou diminué de temps en temps conformément à l'article 7. Le solde est à la disponibilité libre du ou des associé(s).

Dissolution - Liquidation

Art. 23. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associé(s) qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le solde résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif sera distribué à ou aux associé(s) en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, Monsieur Charles MEMOUNE, précité, a déclaré souscrire les CENT VINGT CINQ (125) parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cent trente euros (930.- EUR).

Décisions de l'associé unique

- 1) Le nombre de gérants est fixé à deux (2).
- 2) Est nommé en qualité de gérant de catégorie A pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Charles MEMOUNE, gérant de sociétés, né à Neuilly-sur-Seine (France) le 4 janvier 1984, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 10, rue Ernest Deloison.
- 3) Est nommé en qualité de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Pierre-Pascal BRUNEAU, avocat à la cour, né à Neuilly-sur-Seine (France) le 15 décembre 1954, demeurant à Keizersgracht 529 1017 DP AMSTERDAM NEDERLAND.
- 4) L'adresse de la Société est fixée à L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

Remarque:

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale ou réglementée de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. MEMOUNE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mai 2014. Relation: LAC/2014/22855. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014076092/200.

(140090168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

**Pollington Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 63 S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.160.

In the year two thousand and fourteen.

On seventh day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1. Elliott International, L.P., a limited liability company, with its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and

2. Elliott Associates, L.P., a limited partnership, with its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE, 19801, County of New Castle, Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2099701,

represented by Mr Max MAYER, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of the attached proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole shareholders of the private limited company (société à responsabilité limitée) "SHCO 63 S.à r.l.", having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B number 185160, incorporated by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette on February 10, 2014, published in the Mémorial C number 1135 dated May 6, 2014 (the "Company"),

and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The name "Pollington Investments S.à r.l." is adopted by the Company and article 4 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 4.** The company's name is "Pollington Investments S.à r.l."."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 900.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze.

Le sept mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1. Elliott International, L.P., une «limited partnership», ayant son siège à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, et

2. Elliott Associates, L.P., une «limited partnership», ayant son siège à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE, 19801, County of New Castle, Delaware, enregistrée auprès du «Secretary of State of the State of Delaware» sous le numéro 2099701,

représentées par Monsieur Max MAYER, employé privé, domicilié professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu des procurations ci-joint sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée "SHCO 63 S.à r.l.", ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 185160, constituée par acte devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 février 2014, publié au Mémorial C numéro 1135 du 6 mai 2014 (la «Société»),

et que les comparantes ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale "Pollington Investments S.à r.l." est adoptée par la Société et l'article 4 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "Pollington Investments S.à r.l." "

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mai 2014. Relation GRE/2014/1889. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014075886/80.

(140088885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

E.C.T. Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5838 Fentange, 31, An Duelem.

R.C.S. Luxembourg B 50.551.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am neunzehnten Tag des Monats Mai;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Hans Peder DANIELSEN, Holzkaufmann, geboren in Esponderup (Dänemark), am 24. Juli 1953, wohnhaft in L-5875 Alzingen, 19, Parc Rothweith,

hier vertreten durch Herrn Jacques BECKER, Steuerberater, beruflich wohnhaft in L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Kompotent, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburgs „E.C.T. EUROPE“, mit Gesellschaftssitz in L-5875 Alzingen, 19, Parc Rothweith, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 50551, (die „Gesellschaft“) gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg), am 21. Februar 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 299 vom 29. Juni 1995, und dass deren Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunden aufgenommen durch vorgenannten Notar Jean SECKLER:
 - * am 6. März 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 320 vom 13. Juli 1995, und
 - * am 3. Oktober 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1763 vom 28. August 2010;
- Dass der Komparent erklärt einziger und alleiniger Gesellschafter (der „Alleingesellschafter“) der Gesellschaft zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht den von ihm gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Einzigter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz nach L-5838 Fentingen, 31, an Duelem, zu verlegen und dementsprechend Artikel 2 der Statuten abzuändern wie folgt:

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Hesperingen (Großherzogtum Luxemburg).

Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann Innerhalb der Gemeinde durch einen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Änderungen der Statuten maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Niederlassungen, Filialen, Agenturen, Büros oder andere Geschäftsstellen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss der Geschäftsführung errichtet werden.“

Kosten

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Nebenkosten jeglicher Art, die der Gesellschafter durch hier vorliegende Urkunde entstanden sind, werden auf ungefähr achthundertsechzig Euro geschätzt.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxembourg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Nach Vorlesung der vorliegenden Urkunde an den Bevollmächtigten des Komparenten, qualitate qua, dem Notar mit Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat besagter Bevollmächtigter mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. BECKER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2014. LAC/2014/23644. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014076154/52.

(140089895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Eco Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 181.815.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of the month of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting (the “Meeting”) of the shareholders of the public limited company (“société anonyme”) “ECO GROUP S.A.”, established and having its registered office in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 181815, (the “Company”), originally incorporated under the name of “PAONIA S.A.”, pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 12, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 68 of January 8, 2014

and whose articles of association (the “Articles”) have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 10, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 779 of March 26, 2014, containing notably the adoption by the Company of its current denomination.

The Meeting is presided by Mrs. Anne-Laure ADAM, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairman appoints Mrs. Monique GOERES, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Alexia UHL, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three million five hundred thousand Euros (3,500,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) up to three million five hundred and thirty-one thousand Euros (3,531,000.- EUR), by the creation and issuance of three million five hundred thousand (3,500,000) new shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each;

2. Subscription of the three million, five hundred thousand (3,500,000) new shares as follows:

- Mr Daniele CREMONESI, 3.500.000 shares;

3. Full payment of the newly issued shares by the aforesaid subscriber by contribution in kind of one hundred percent (100%) of the private liability company governed by the laws of Italy "Eco Group S.r.l.", established and having its registered office in Via Cavour, 2, I-26858 Sordio (Italy), registered with the Registro delle Imprese presso la C.C.I.A.A. of Lodi, tax code and inscription number 08511060967 (number R.E.A. - (Repertorio Economico Amministrativo) LO-1472038);

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the by-laws;

5. Amendment to the shareholders' register in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the recording in the shareholders' register of newly issued shares; and

6. Miscellaneous.

B) That the shareholder, present or represented, as well as the number of his shares held by him, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholder, the proxies of the represented shareholder, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that the shareholder, present or represented, declares having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million five hundred thousand Euros (3,500,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) up to three million five hundred and thirty-one thousand Euros (3,531,000.- EUR), by the creation and issuance of three million five hundred thousand (3,500,000) new shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each;

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened Mrs. Alexia UHL, pre-named, acting as proxy of the hereafter mentioned subscriber, by virtue of one proxy given under private seal, which proxy will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such proxy-holder, acting as said before, declared to subscribe on behalf of Mr. Daniele CREMONESI, born on April 24, 1973 in Lodi (Italy) and residing in Via Pandina, 51, Mulazzano (Italy), (the "Subscriber"), for three million five hundred thousand (3,500,000) newly issued shares.

The Meeting acknowledges that three million, five hundred thousand (3,500,000) new shares have been fully paid up by the Subscriber by a contribution in kind of one share of EUR 30.400, representing 100 % of the share capital of the private liability company governed by the laws of Italy "Eco Group S.r.l.", established and having its registered office in Via Cavour 2, I-26858 Sordio (Italy), registered with the Registro delle Imprese presso la C.C.I.A.A. of Lodi, tax code and inscription number 08511060967 (number R.E.A. - (Repertorio Economico Amministrativo) LO-1472038), (the "Contribution");

Assessment - Contribution report

The Contribution has been valued and described in a report, dated May 15, 2014, drawn up by “ACSE Audit Conseil Services”, a company with registered office in L-8011 Strassen, 283, route d’Arlon, acting as independent qualified auditor (“réviseur d’entreprises agréé”) in the Grand Duchy of Luxembourg, under the signature of Mr. Alain BLONDLET, according to articles 26-1 and 32-1 of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies.

The conclusion of such report is the following:

Conclusion

“Sur base des travaux réalisés et décrits ci-avant, aucun fait n’a été porté à notre attention qui nous permet de croire que la valeur de l’Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions émises en contrepartie.”

Such report, after having been signed “ne varietur” by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Evidence of the contribution’s existence

Proof of the ownership and the value of such shares have been given to the undersigned notary by the by-laws and by declaration of the directors of the company “Eco Group S.r.l.” attesting the current number of shares and their ownership.

The said declaration, signed “ne varietur” by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Effective implementation of the contribution

The aforesaid Subscriber, represented as stated here before, declares:

- that all the shares are fully paid up;
- that there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to acquire one or several shares;
- that such shares are legally and conventionally freely transferable;
- that they are, in their quality as contributors, the sole owners of the shares brought in;
- that all formalities shall be carried out in Italy in order to formalise the transfer and to render them effective anywhere and towards any third party.

Second resolution

The Meeting resolves to accept said subscription and payment and to allot the three million, five hundred thousand (3,500,000) shares to the Subscriber as mentioned before.

Third resolution

As a result of the above adopted resolutions, the Meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to give it the following wording:

“ **Art. 5.** The Company has an issued capital of three million, five hundred and thirty-one thousand Euros (3,531,000.- EUR), represented by three million, five hundred and thirty-one thousand (3,531,000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders’ register in order to reflect the above changes with power and to authorize and empower any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the recording in the shareholders’ register of the newly issued shares.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at three thousand three hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de la société anonyme "ECO GROUP S.A.", établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 181815, (la "Société"), constituée originairement sous le nom de "PAONIA S.A.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 12 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 68 du 8 janvier 2014,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 10 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 779 du 26 mars 2014, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle.

L'Assemblée est présidée par Madame Anne-Laure ADAM, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions cinq cent mille euros (3.500.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trois millions cinq cent trente et un mille euros (3.531.000,- EUR), par la création et l'émission de trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions nouvelles avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;

2. Souscription des trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions nouvelles comme suit:

- Monsieur Daniele CREMONESI, 3.500.000 actions;

3. Libération intégrale des actions nouvellement émises par le souscripteur prêté par apport en nature de cent pour cent (100%) de la société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Italie "Eco Group S.r.l.", établie et ayant son siège social à Via Cavour, 2, I-26858 Sordio (Italie), inscrite au Registro delle Imprese presso la C.C.I.A.A. de Lodi, code fiscal et numéro d'inscription 08511060967 (numéro R.E.A. - (Repertorio Economico Amministrativo) LO-1472038);

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

5. Modification du registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder à l'inscription dans le registre des actionnaires des actions nouvellement émises; et

6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions cinq cent mille euros (3.500.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trois millions cinq cent trente et un mille euros (3.531.000,- EUR), par la création et l'émission de trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions nouvelles avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu Madame Alexia UHL, pré-qualifiée, agissant comme mandataire du souscripteur mentionné ci-après, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel mandataire, agissant comme dit ci-avant, a déclaré souscrire pour le compte du souscripteur Monsieur Daniele CREMONESI, né le 24 avril 1973 à Lodi (Italie) et résidant à Via Pandina, 51, Mulazzano (Italie), (le "Souscripteur"), aux trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions nouvellement émises.

L'Assemblée reconnaît que les trois millions cinq cent mille (3.500.000) nouvelles actions ont été intégralement libérées par le Souscripteur par un apport en nature de 1 action de EUR 30.400, représentant 100 % de la société à responsabilité limitée régie par les lois d'Italie "Eco Group S.r.l.", établie et ayant son siège social à Via Cavour 2, I-26858 Sordio (Italie), inscrite au Registro delle Imprese presso la C.C.I.A.A. de Lodi, code fiscal et numéro d'inscription 08511060967 (numéro R.E.A. - (Repertorio Economico Amministrativo) LO-1472038), (l'"Apport").

Evaluation - Rapport de l'apport

L'Apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 15 mai 2014, dressé par "ACSE Audit Conseil Services", une société avec siège social à L-8011 Strassen, 283 route d'Arlon, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur Alain BLONDLET, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Sur base des travaux réalisés et décrits ci-avant, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous permet de croire que la valeur de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions émises en contrepartie."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie des statuts et d'une déclaration du conseil d'administration de la société "Eco Group S.r.l." attestant le nombre actuel d'actions et leur appartenance actuelle.

Ladite déclaration signée "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Réalisation effective de l'apport

Le Souscripteur prédit, représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que toutes les actions de sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs actions;
- que lesdites actions légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'ils sont, en leurs qualités d'apporteurs, les seuls propriétaires des actions apportées;
- que toutes formalités seront réalisées en Italie aux fins de formaliser les transferts et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'attribuer les dix millions (3.500.000) actions au Souscripteur comme mentionné ci-dessus.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** La Société a un capital émis de trois millions cinq cent trente et un mille euros (3.531.000,- EUR), représenté par trois millions cinq cent trente et un mille (3.531.000) actions avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et d'accorder pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des actionnaires des actions nouvellement émises.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille trois cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A-L. ADAM, M. GOERES, A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2014. LAC/2014/23638. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014076171/247.

(140089447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Valero Moselle Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 772.751,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.858.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of May.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

Valero Energy Inc., a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 2200 McGill College Avenue, Montreal, Quebec H3A 3L3, Canada; and

Valero New Amsterdam B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands;

All together referred to as the "Shareholders".

Here all represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the Shareholders of "Valero Moselle Company S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 161.858 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 20 June 2013 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2137 dated 3 September 2013.

II.- That the 772,750 (seven hundred seventy-two thousand seven hundred fifty) shares of the Company divided into 207,750 (two hundred seven thousand seven hundred fifty) ordinary shares with a nominal value of GBP 1 (one Great Britain Pound) each, and 565,000 (five hundred sixty-five thousand) preferred shares with a nominal value of GBP 1 (one Great Britain Pound) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company, with retroactive effect as at 1st October 2013, by an amount of GBP 1 (one Pound Sterling) so as to raise it from its current amount of GBP 772,750 (seven hundred seventy-two thousand seven hundred fifty Great Britain Pounds) to GBP 772,751 (seven hundred seventy-two thousand seven hundred fifty-one Great Britain Pounds) by the issuance of 1 (one) new ordinary share with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling), subject to the payment of a share premium amounting to GBP 166,000,283.02 (one hundred sixty-six million two hundred eighty-three Great Britain Pounds and two pence) which shall be credited to the ordinary share premium account exclusively reserved to the holders of ordinary shares, their successors and assignees, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Valero New Amsterdam B.V. of the new share by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first and second paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company, with retroactive effect as at 1st October 2013, by an amount of GBP 1 (one Great Britain Pound) so as to raise it from its current amount of GBP 772,750 (seven hundred seventy-two thousand seven hundred fifty Great Britain Pounds) to GBP 772,751 (seven hundred seventy-two thousand seven hundred fifty-one Great Britain Pounds) by the issuance of 1 (one) new ordinary share with a nominal value of GBP 1 (one Great Britain Pound) (the "New Share"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Contribution"), subject to the payment of a share premium amounting to GBP 166,000,283.02 (one hundred sixty-six million two hundred eighty-three Great Britain Pounds and two pence), which shall be credited to the ordinary share premium account exclusively reserved to the holders of ordinary shares, their successors and assignees (the "Share Premium").

Third resolution:

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by Valero New Amsterdam B.V. of the New Share and the Share Premium through the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes Valero New Amsterdam B.V., here represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Share. The New Share and the Share Premium have been fully paid up by Valero New Amsterdam B.V. through the Contribution as described below.

Description of the Contribution

The Contribution consists of a certain receivable held by Valero New Amsterdam B.V. against the Company in a principal amount of GBP 166,000,284.02 (one hundred sixty-six million two hundred eighty-four Great Britain Pounds and two pence) effective as at 1st October 2013.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to GBP 166,000,284.02 (one hundred sixty-six million two hundred eighty-four Great Britain Pounds and two pence).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 6 March 2014 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. Théodore Guidry II, category A manager, having his professional address at 1, Valero Way, USA-78249, San Antonio, Texas;

b) Mr. Michael S. Ciskowski, category A manager having his professional address at 127, Manchester Way, USA-78249, San Antonio, Texas;

c) Mr. David Catala, category B manager, having his professional address at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

d) Mr. Hugo Froment, category B manager, having his professional address at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Valero Energy Inc.: 12,503 (twelve thousand five hundred three) ordinary shares and 565,000 (five hundred sixty-five thousand) preferred shares; and

- Valero New Amsterdam B.V.: 195,248 (one hundred ninety-five thousand two hundred forty-eight) ordinary shares.

The notary acts that the 772,751 (seven hundred seventy-two thousand seven hundred fifty-one) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first and second paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows (the remaining paragraphs of such article shall remain unchanged):

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at GBP 772,751 (seven hundred seventy-two thousand seven hundred fifty-one Great Britain Pounds), represented by:

- 207,751 (two hundred seven thousand seven hundred fifty-one) ordinary shares with a nominal value of GBP 1 (one Great Britain Pound) each (the "Ordinary Share(s)"); and

- 565,000 (five hundred sixty-five thousand) preferred shares with a nominal value of GBP 1 (one Great Britain Pound) each (the "Preferred Share(s)").

The Ordinary Shares and the Preferred Shares will be individually referred hereafter as a "share" and collectively as the "shares".

(...)"

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contribution, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'An deux mille quatorze, le neuvième jour de mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

Valero Energy, Inc., une société dûment constituée sous les lois du Canada, dont le siège social est sis au 2200 McGill College Avenue, Montreal, Quebec H3A 3L3, Canada; et

Valero New Amsterdam B.V., une société dûment constituée sous les lois des Pays-Bas, dont le siège social est sis au 200, Prins Bernhardplein, NL-1097 JB Amsterdam, Pays-Bas;

Ensemble les "Associés".

Ici tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec son adresse professionnelle sise au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes ou représentées tel que décrit ci-dessus, prient le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les Associés de "Valero Moselle Company S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.858 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié dressé par le notaire soussigné le 20 juin 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2137 en date du 3 septembre 2013.

II.- Les 772.750 (sept cent soixante-douze mille sept cent cinquante) parts sociales de la Société divisées en 207.750 (deux cent sept mille sept cent cinquante) parts sociales ordinaires d'une valeur d'1 GBP (une Livre Sterling) chacune, et 565.000 (cinq cent soixante-cinq mille) parts sociales préférentielles d'une valeur d'1 GBP (une Livre Sterling) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour dont les Associés reconnaissent avoir été régulièrement informés préalablement.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Agenda

1. Renonciation au droit à convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2013, d'un montant d'1 GBP (une Livre Sterling) de façon à l'augmenter de son montant actuel de 772.750 GBP (sept cent soixante-douze mille sept cent cinquante Livres Sterling) à 772.751 GBP (sept cent soixante-douze mille sept cent cinquante-et-un Livres Sterling) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale ordinaire avec valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 166.000.283,02 GBP (cent soixante-six millions deux cent quatre-vingt-trois Livres Sterling et deux pences), à verser sur le compte de prime d'émission des parts sociales ordinaires réservé exclusivement aux porteurs de parts sociales ordinaires, leurs successeurs et ayants-droit, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Valero New Amsterdam B.V. de la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition du capital de la Société;

5. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Après approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente Assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés sur l'ordre du jour, s'estiment valablement convoqués et acceptent dès lors de délibérer et voter sur les sujets à l'ordre du jour. Il est ensuite décidé que toute la documentation produite à l'Assemblée a été mise à disposition des Associés dans un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2013, d'un montant de 1 GBP (une Livre Sterling) de façon à passer d'un montant actuel de 772.750 GBP (sept cent soixante-douze mille sept cent cinquante Livres Sterling) à 772.751 GBP (sept cent soixante-douze mille sept cent cinquante-et-un Livres Sterling) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale ordinaire d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) (la "Nouvelle Part Sociale"), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature tel que décrit ci-après (l'"Apport"), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 166.000.283,02 GBP (cent soixante-six millions deux cent quatre-vingt-trois Livres Sterling et deux pences), à verser sur le compte de prime d'émission des parts sociales ordinaires réservé exclusivement aux porteurs de parts sociales ordinaires, leurs successeurs et ayants-droit (la "Prime d'Emission").

Troisième résolution:

Il est unanimement décidé d'approuver la souscription et le paiement par Valero New Amsterdam B.V. de la Nouvelle Part Sociale et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient par la suite Valero New Amsterdam B.V., ici représenté par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale. La Nouvelle Part Sociale et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par Valero New Amsterdam B.V. au moyen de l'Apport tel que décrit ci-après.

Description

L'Apport consiste en une certaine créance détenue par Valero New Amsterdam B.V. contre la Société d'un montant principal de 166.000.284,02 GBP 166.000.283,02 GBP (cent soixante-six millions deux cent quatre-vingt-quatre Livres Sterling et deux pences) effective au 1^{er} octobre 2013.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 166.000.284,02 (cent soixante-six millions deux cent quatre-vingt-quatre Livres Sterling et deux pences).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société en vertu d'une déclaration sur la valeur en date du 6 March 2014, qui devra rester annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Sur ce interviennent:

a) Mr. Théodore Guidry II, gérant de catégorie A, ayant son adresse professionnelle sise au 1, Valero Way, USA-78249, San Antonio, Texas;

b) Mr. Michael S. Ciscowski, gérant de catégorie A, ayant son 'adresse professionnelle sise au 127, Manchester Way, USA-78249, San Antonio, Texas;

c) Mr. David Catala, gérant de catégorie B, ayant son adresse professionnelle sise au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

d) Mr. Hugo Froment, gérant de catégorie B, ayant son adresse professionnelle sise au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur d'apport citée précédemment.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, approuvent expressément la description de cet Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, le capital de la Société est désormais composé de:

- Valero Energy, Inc.: 12.503 (douze mille cinq cent trois) parts sociales ordinaires et 565.000 (cinq cent soixante-cinq mille) parts sociales préférentielles; et

- Valero New Amsterdam B.V.: 195.248 (cent quatre-vingt-quinze mille deux cent quarante-huit) parts sociales ordinaires;

Le notaire acte que les 772.751 (sept cent soixante-douze mille sept cent cinquante-et-une) parts sociales, représentant l'ensemble du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions devant être prises ci-dessous.

Cinquième résolution:

Consécutivement aux résolutions précédentes et l'Apport ayant été entièrement effectué, il est décidé de modifier le premier et le second paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société tel que suit (le reste de l'article devant rester inchangé):

“ **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 772.751 (sept cent soixante-douze mille sept cent cinquante-et-une Livres Sterling) représenté par:

- 207.751 (deux cent sept mille sept cent cinquante-et-une) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune (les «Part(s) Sociale(s) Ordinaire(s)»); et

- 565.000 (cinq cent soixante-cinq mille) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune (les «Part(s) Sociale(s) Préférentielle(s)»).

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles seront individuellement désignées ci-après en tant qu'une «part sociale» et ensemble en tant que «parts sociales».

(...)».

Coûts:

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'Apport, est évalué approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant demandé la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture ayant été faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mai 2014. Relation: EAC/2014/6793. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014075932/265.

(140089234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Cutec S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.274.

L'an deux mil quatorze, le quinze mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CUTEC S.A. SPF, société anonyme de gestion de patrimoine familial, ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 35.274, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch en date du 16 novembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 144 du 22 mars 1991, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch en date du 29 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1861 du 10 septembre 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe DUCATÉ, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe DUCATÉ, prénommé.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE (2.250) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux compte.
- 4 - Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur: EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES, en abrégé Parfinindus S. à r. l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à 24, rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 56469.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

Décharge est donnée au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Ducaté, G. Saggi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2014. LAC/2014/23847. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2014.

Référence de publication: 2014076138/70.

(140089974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Intro Invest and Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.791.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mme Séverine Canova, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 1.6 Mai 2014 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat, en remplacement de Mme Christelle Ferry.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Séverine Canova

Représentant Permanent

Référence de publication: 2014076304/17.

(140089976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.
